ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION

Nous, Olivier MENAGER, Maire de la Commune de PARIS L'HÔPITAL

VU :

- La loi N°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- La loi N°83-8 du 07 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
- Le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8ème partie-signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, modifié,

La demande de l'entreprise RCA pour des travaux sur le pont de la poste D 136

ARTICLE 1 : A partir du 01 Novembre 2026 jusqu'au 07/11/2026, la D 136 sera Barrée à toute circulation avec une déviation mise en place par le département.
ARTICLE 2 : Le repère **PR 8 + 949** sur la D136 correspond précisément à la hauteur du n°2 Rue des Bayards, **ARTICLE 3** : la signalisation réglementaire sera mise en place par **SAS RCA** chargée de l'exécution des travaux.
ARTICLE 4 : **SAS RCA** sera tenue de remettre en état la voirie et d'effectuer son nettoyage à la fin de la journée. Il devra réparer toutes les détériorations qui pourraient survenir sur la chaussée pendant la durée du chantier.
ARTICLE 5 : toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux Lois et Règlements.
ARTICLE 6 : ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier par l'entreprise.
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Chagny
- **RCA** chargée des travaux
- Le STA AUTUN-LE CREUSOT
- la Région Bourgogne – Franche Comté
- Le service transports de la CABCS

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

Fait à Paris l'Hôpital le 12/10/2026

Le Maire, Olivier Ménager

MAIRIE DE PARIS L'HOPITAL
71 - SAÔNE ET LOIRE